



#### *Unité 2 : Baie des Bacon*

Cette unité à l'ambiance harmonieuse bénéficie d'une grande accessibilité visuelle et permet des vues ouvertes vers le fleuve. Le secteur est également reconnu dans les outils de planification locale et régionale. La valeur environnementale est jugée forte.

#### *Unité 3 : Plateau boisé de Longue-Rive*

Cette unité boisée est peu accessible visuellement. La présence de zones de coupe forestière (en particulier dans le secteur du développement résidentiel projeté) et de bancs d'emprunt constituent des discordances visuelles. La valeur environnementale est jugée faible.

#### *Unité 4 : Terrasse ouest de Sault-au-Mouton*

Cette unité comprend un milieu bâti homogène et typique des villages québécois. Plusieurs résidants sont localisés à l'intérieur de cette unité mais la présence du cadre boisé isole visuellement ce milieu du contexte environnant. La valeur environnementale est jugée moyenne.

#### *Unité 5 : Embouchure de la rivière du Sault-au-Mouton*

Cette unité clairement délimitée par la topographie présente un attrait visuel majeur : les chutes de la rivière du Sault-au-Mouton. Le clocher de l'église agit comme point de repère. La présence d'une halte touristique (parc du Littoral) en fait une unité fortement valorisée. La valeur environnementale est jugée forte.

#### *Unité 6 : Terrasse Est de Sault-au-Mouton*

Tel que pour l'unité 4, le milieu bâti est homogène et typique des villages québécois. Plusieurs résidants sont aussi localisés à l'intérieur de l'unité, isolés du contexte

environnant par la végétation qui encadre le village. La valeur environnementale est jugée moyenne.

*Unité 7 : La vallée de la rivière du Sault-au-Mouton*

Cette unité harmonieuse est peu visible des autres unités de la zone d'étude. Elle constitue un attrait visuel local. La valeur environnementale est jugée moyenne.

*Unité 8 : Coulée de la Petite Rivière*

Cette unité d'accessibilité visuelle variable permet des panoramas vers le fleuve. Elle offre un contraste par sa topographie et son utilisation du sol. La valeur environnementale est jugée moyenne.

*Unité 9 : Terrasse de Saint-Paul-du-Nord*

Cette unité possède un élément historique et symbolique reconnu dans les documents touristiques et urbanistiques : l'église de Saint-Paul-du-Nord. Le clocher et la silhouette de l'église agissent également comme points de repère anthropiques. La valeur environnementale est jugée moyenne.

*Unité 10 : Baie de Saint-Paul-du-Nord*

Cette unité relativement harmonieuse bénéficie d'une grande accessibilité visuelle et permet des points de vue vers le fleuve et la silhouette de l'église de Saint-Paul-du-Nord (unité 9). Plusieurs observateurs fixes y sont localisés. La rivière Éperlan et les marais constituent des attraits visuels locaux. La valeur environnementale est jugée forte.

**ANNEXE 9B**  
**DESCRIPTION DES CHAMPS VISUELS SIGNIFICATIFS AFFECTÉS PAR LE NOUVEAU TRACÉ**

**TABLEAU DESCRIPTIF DES CHAMPS VISUELS SIGNIFICATIFS**

CHAMP VISUEL ET LIEU D'OBSERVATION CONCERNÉ	TYPE D'OBSERVATEUR	CONFIGURATION DU CHAMP VISUEL	COMPOSITION DU CHAMP VISUEL
S1. Champ visuel général obtenu de la route de contournement projetée – séquence	Mobile	➤ vue ouverte de part et d'autre de la route vers la zone champêtre et le fleuve.	<p>AU NORD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : lisières de broussailles et champs (unité 2).  Plan interm. : versant escarpé du plateau boisé avec massifs de végétation dense qui ferment la vue (unité 3).  Arrière-plan : aucun.</p> <p>AU SUD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : lisières de broussaille, champs, marais côtier, quelques résidences et dépendances (unité 2).  Plan interm. et arrière-plan : marais salés et estuaire du Saint-Laurent (unité 1).</p>
S2. Champ visuel général obtenu de la route de contournement projetée – séquence	Mobile	➤ vue dirigée dans l'axe de la route, avec le petit massif rocheux parfois visible en arrière-plan (sous-unité 3A).	<p>AU NORD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : massifs denses de végétation qui ferment la vue (unité 3).  Plan interm. et arrière-plan : aucun ou petit massif rocheux (sous-unité 3A).</p> <p>AU SUD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : massifs denses de végétation qui ferment la vue (unité 3).  Plan interm. et arrière-plan : aucun.</p>
S3. Champ visuel général obtenu de la route de contournement projetée – séquence	Mobile	<p>➤ vue dirigée dans l'axe de la route, avec le grand massif rocheux parfois visible en arrière-plan (sous-unité 3B) ;</p> <p>➤ ouvertures visuelles ponctuelles sur des zones de coupe, de reboisement et des bancs d'emprunt.</p>	<p>AU NORD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : massifs denses de végétation qui ferment la vue ou zones de coupe, reboisement et bancs d'emprunt (unité 3).  Plan interm. et arrière-plan : aucun ou massifs denses de végétation qui ferment la vue.</p> <p>AU SUD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : massifs denses de végétation qui ferment la vue ou zones de coupe, reboisement et bancs d'emprunt (unité 3).  Plan interm. et arrière-plan : aucun ou massifs denses de végétation qui ferment la vue.</p>

CHAMP VISUEL ET LIEU D'OBSERVATION CONCERNÉ	TYPE D'OBSERVATEUR	CONFIGURATION DU CHAMP VISUEL	COMPOSITION DU CHAMP VISUEL
S4. Champ visuel général obtenu de la route de contournement projetée – séquence	Mobile	➤ vue dirigée dans l'axe de la route.	<p>AU NORD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : massifs denses de végétation qui ferment la vue (unité 3). Plan interm. et arrière-plan : aucun ou grand massif rocheux (sous-unité 3B).</p> <p>AU SUD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : massifs denses de végétation qui ferment la vue (unité 3). Plan interm. et arrière-plan : aucun.</p>
S5. Champ visuel général obtenu de la route de contournement projetée – séquence	Mobile	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ vue dirigée dans l'axe de la route et du pont ;</li> <li>➤ vues ouvertes ponctuelles vers la vallée de la rivière du Sault-au-Mouton (unité 7).</li> </ul>	<p>AU NORD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : lisière de végétation et garde-corps du pont. Plan interm. : rivière du Sault-au-Mouton, plage de sable et rives boisées avec végétation dense qui ferme la vue en raison du tracé sinueux (unité 7). Arrière-plan : aucun.</p> <p>AU SUD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : lisière de végétation et garde-corps du pont. Plan interm. : rivière du Sault-au-Mouton, plage de sable et rives boisées avec végétation dense qui ferme la vue en raison du tracé sinueux (unité 7). Arrière-plan : aucun.</p>
S6. Champ visuel général obtenu de la route de contournement projetée – séquence	Mobile	➤ vue dirigée dans l'axe de la route.	<p>AU NORD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : massifs denses de végétation qui ferment la vue (unité 6). Plan interm. et arrière-plan : aucun.</p> <p>AU SUD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : massifs denses de végétation qui ferment la vue (unité 6). Plan interm. et arrière-plan : aucun.</p>

CHAMP VISUEL ET LIEU D'OBSERVATION CONCERNÉ	TYPE D'OBSERVATEUR	CONFIGURATION DU CHAMP VISUEL	COMPOSITION DU CHAMP VISUEL
S7. Champ visuel général obtenu de la route de contournement projetée – séquence	Mobile	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ vue ouverte en surplomb vers la terrasse de Saint-Paul-du-Nord (unité 9) et le fleuve (unité 1) ;</li> <li>➤ vue ouverte ponctuelle vers la vallée de la rivière du Sault-au-Mouton (unité 7).</li> </ul>	<p>AU NORD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : lisières de végétation.</p> <p>Plan interm. et arrière-plan : rivière du Sault-au-Mouton et rives boisées avec végétation dense qui ferme la vue en raison du tracé sinueux (unité 7).</p> <p>AU SUD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : lisière de broussailles.</p> <p>Plan interm. : secteurs champêtres, massifs de végétation et quelques résidences du village de Saint-Paul-du-Nord (unité 9).</p> <p>Arrière-plan : estuaire du Saint-Laurent (unité 1).</p>
S8. Champ visuel général obtenu de la route de contournement projetée – séquence	Mobile	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ vue dirigée dans l'axe de la route.</li> </ul>	<p>AU NORD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : massifs denses de végétation qui ferment la vue (unité 3).</p> <p>Plan interm. et arrière-plan : aucun.</p> <p>AU SUD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : massifs denses de végétation qui ferment la vue (unité 3).</p> <p>Plan interm. et arrière-plan : aucun.</p>
S9. Champ visuel général obtenu de la route de contournement projetée – séquence	Mobile	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ vue dirigée dans l'axe de la route ;</li> <li>➤ vues ouvertes ponctuelles en surplomb vers la baie de Saint-Paul-du-Nord (unité 10) et le fleuve (unité 1).</li> </ul>	<p>AU NORD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : massifs boisés qui ferment la vue ou terres cultivées et pâturages (unité 8).</p> <p>Plan interm. et arrière-plan : aucun ou massifs de végétation qui ferment la vue (unité 3).</p> <p>AU SUD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : massifs boisés qui ferment la vue ou terres cultivées et pâturages (unité 8).</p> <p>Plan interm. : aucun ou champs et pâturages, massifs de végétation, quelques résidences et clocher de l'église du village de Saint-Paul-du-Nord (unités 9 et 10).</p> <p>Arrière-plan : aucun ou estuaire du Saint-Laurent (unité 1).</p>

CHAMP VISUEL ET LIEU D'OBSERVATION CONCERNÉ	TYPE D'OBSERVATEUR	CONFIGURATION DU CHAMP VISUEL	COMPOSITION DU CHAMP VISUEL
S10. Champ visuel général obtenu de la route de contournement projetée – séquence	Mobile	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ vue dirigée dans l'axe de la route ;</li> <li>➤ vue ouverte vers la zone champêtre et le fleuve.</li> </ul>	<p>AU NORD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : zone champêtre (unité 10). Plan interm. : versants escarpés et végétation dense qui ferment la vue (unité 3). Arrière-plan : aucun.</p> <p>AU SUD DU CONTOURNEMENT :</p> <p>Avant-plan : lisières de broussailles et champs (unité 10). Plan interm. : bâtiments à caractère résidentiel (unité 10). Arrière-plan : estuaire du Saint-Laurent (unité 1).</p>
CVO11. Champ visuel obtenu en bordure de la route 138 actuelle : secteur champêtre de Baie des Bacon	Fixe	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ vues ouvertes vers la zone champêtre et le tracé projeté du contournement.</li> </ul>	<p>AU NORD DE LA ROUTE 138 ACTUELLE<sup>1</sup></p> <p>Avant-plan : lisière de broussaille, champs et quelques bâtiments à caractère résidentiel (unité 2). Plan interm. : versant escarpé et végétation dense qui ferment la vue (unité 3). Arrière-plan : aucun.</p>
CVO12. Champ visuel obtenu en bordure de la route 138 actuelle : secteur des chutes de la rivière du Sault-au-Mouton	Fixe	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ vues ouvertes vers le tracé projeté de la route collectrice de la rue Giroux</li> </ul>	<p>AU NORD DE LA ROUTE 138 ACTUELLE</p> <p>Avant-plan : espaces ouverts (accès, stationnement) (unité 5). Plan interm. : petites chutes de la rivière du Sault-au-Mouton et massifs de végétation dense qui ferment la vue (unité 3). Arrière-plan : aucun.</p>
CVO13. Champ visuel obtenu en bordure de la route 138 actuelle : secteur des bureaux de la municipalité	Fixe	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ vues ouvertes ou filtrées vers le tracé projeté de la route collectrice du chemin du Lac-des-Cèdres</li> </ul>	<p>AU NORD DE LA ROUTE 138 ACTUELLE</p> <p>Avant-plan : lisières de broussaille, couvert végétal épars et friche avec quelques bâtiments à caractère résidentiel (unité 9). Plan interm. : versant escarpé et végétation dense qui ferment la vue (unité 3). Arrière-plan : aucun.</p>
CVO14. Champ visuel obtenu en bordure de la route 138 actuelle : secteur ouest de la baie de Saint-Paul-du-Nord	Fixe	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ vues ouvertes ou filtrées vers le tracé projeté du contournement</li> </ul>	<p>AU NORD DE LA ROUTE 138 ACTUELLE</p> <p>Avant-plan : bâtiments à caractère résidentiel et quelque uns à caractère agricole (granges, etc.), lisières de végétation arbustive et champs (unité 10). Plan interm. : versant en pente douce avec alternance de massifs boisés, de terres cultivées et de pâturage (unité 8). Arrière-plan : versant escarpé et végétation dense qui ferment la vue (unité 3).</p>

<sup>1</sup> Seule la composition du champ visuel au nord de la route 138 actuelle est décrite car le nouveau tracé retenu est prévu dans cette direction.

CHAMP VISUEL ET LIEU D'OBSERVATION CONCERNÉ	TYPE D'OBSERVATEUR	CONFIGURATION DU CHAMP VISUEL	COMPOSITION DU CHAMP VISUEL
CVO15. Champ visuel obtenu en bordure de la route 138 actuelle : secteur centre de la baie de Saint-Paul-du-Nord	Fixe	➤ perspective dans l'axe de la rue Tremblay vers le plateau boisé (unité 3) et le tracé projeté du contournement	AU NORD DE LA ROUTE 138 ACTUELLE Avant-plan : bâtiments résidentiels à caractère multifamilial, champs et broussailles (unité 10). Plan interm. : versant escarpé et végétation dense qui ferme la vue (unité 3). Arrière-plan : aucun.
CVO16. Champ visuel obtenu en bordure de la route 138 actuelle : secteur est de la baie de Saint-Paul-du-Nord	Fixe	➤ vue ouverte vers la zone champêtre et le tracé projeté du contournement	AU NORD DE LA ROUTE 138 ACTUELLE Avant-plan : bâtiments à caractère résidentiel, lisières de végétation arbustive et champs (unité 10). Plan interm. : versant boisé et escarpé qui ferme la vue (unité 3). Arrière-plan : aucun.

### ***Nouveau tracé de la route 138 (observateurs mobiles)***

L'ensemble des champs visuels potentiels obtenus depuis la nouvelle route de contournement par les observateurs mobiles se compose de 10 séquences distinctes. Ces dernières varient selon les ouvertures créées dans le couvert forestier, l'utilisation du sol ainsi que l'élévation relative de la route.

L'observateur mobile roulant en direction est sur la nouvelle route de contournement entre dans la zone d'étude par le secteur champêtre de la Baie-des-Bacon (unité 2). Il profite à cet endroit de grandes vues ouvertes de part et d'autre de la route, avec des points de vue vers le fleuve et les marais côtiers. Son champ visuel est limité au nord et à l'est par l'escarpement boisé des unités 3 et 4. Le début du village de Sault-au-Mouton (unité 4) est visible au-dessus de l'escarpement (séquence 1).

L'utilisateur de la route monte ensuite la pente et se retrouve sur le dessus du plateau dans un secteur forestier (unité 3). Son champ visuel est alors dirigé dans l'axe de la route, avec le petit massif rocheux (sous-unité 3A) parfois visible à l'arrière plan (séquence 2). Un point de vue vers le fleuve est également possible du haut de l'escarpement pour l'observateur mobile roulant en direction ouest.

Un peu plus loin vers l'est, la vue de l'observateur mobile est toujours dirigée dans l'axe de la route, cette fois avec le grand massif rocheux (sous-unité 3B) visible à l'arrière plan sur une certaine portion du tracé. Le champ visuel de l'observateur s'ouvre par endroits sur des bancs d'emprunt et des zones de jeunes plantations faisant suite à la coupe forestière. Certaines de ces ouvertures visuelles vont graduellement se refermer avec le temps, tandis que d'autres zones de coupe risquent d'ouvrir de nouvelles vues ailleurs le long du tracé (séquence 3).

Les massifs de végétation reviennent ensuite fermer la vue sur les côtés ; ce qui dirige à nouveau le regard de l'observateur dans l'axe de la route projetée (séquence 4). Le champ visuel de l'observateur mobile s'ouvre brièvement à la traversée de la vallée de la rivière

Sault-au-Mouton (séquence 5). Des points de vue ponctuels sont alors possibles du pont projeté vers la vallée et la rivière en contrebas (unité 7). À la sortie de la vallée, l'observateur retrouve un champ visuel dirigé dans l'axe de la route (séquence 6), tel qu'aux séquences 2 et 4.

La séquence suivante permet un premier contact visuel avec le fleuve, en raison du talus de remblai qui vient élever la route par rapport au niveau de l'unité 9 (séquence 7). Un point de vue ponctuel est également possible vers la vallée de la rivière du Sault-au-Mouton (unité 7), en particulier pour l'observateur mobile qui roule en direction ouest.

L'observateur mobile réintègre ensuite un secteur boisé et retrouve un champ visuel dirigé dans l'axe de la route (séquence 8), similaires aux séquences précédentes (2,4 et 6).

La séquence 9 correspond à l'entrée de l'observateur mobile dans la zone de la coulée de la Petite Rivière (unité 8). À certains endroits, les talus de remblais projetés ont pour effet de surélever la route par rapport au sol existant. L'élévation de la route liée à la présence de pâturages et de zones champêtres permet des panoramas ponctuels vers le fleuve, le clocher de l'église de Saint-Paul-du-Nord et la baie (unité 10). En d'autres endroits, la végétation vient fermer ou filtrer les vues (séquence 9).

Puis, la route redescend finalement vers la baie (unité 10) afin de se raccorder au tracé existant de la 138. L'observateur mobile retrouve un champs visuel ouvert permettant des vues vers le fleuve, bien que ces vues soient partiellement obstruées par la présence des bâtiments localisés en bordure de la route. La vue de l'observateur mobile est limitée au nord et à l'est par l'escarpement boisé de l'unité 3 (séquence 10).

### ***Routes collectrices projetés (observateurs mobiles)***

En plus d'expérimenter le nouveau tracé, l'observateur mobile pourra emprunter deux routes collectrices reliant le contournement à la route 138 actuelle.

La première route collectrice projetée permet de relier la rue Giroux à la route 138 actuelle. L'observateur mobile traverse successivement un milieu forestier (unité 3) où les massifs de végétation dense viennent fermer la vue sur les côtés. Il se retrouve ensuite dans une vaste zone déboisée, qui constitue un contraste et une discordance visuelle majeure avec le contexte environnant. Le clocher de l'église de Sault-au-Mouton est visible à l'arrière plan. Une fois cette zone traversée, l'observateur profite d'un point de vue dirigée vers le fleuve du haut de l'escarpement, avant de rejoindre le secteur des chutes de la rivière Sault-au-Mouton (unité 5).

La seconde route collectrice permet de relier le chemin du Lac des Cèdres à la route 138 actuelle. La première partie du trajet s'effectue dans un secteur boisé, avec quelques points de vue sur de petits bancs d'emprunt (unité 3). L'observateur descend ensuite le versant du plateau et se retrouve à l'intérieur de l'unité 9, où des massifs boisés alternent avec des zones ouvertes. Il rejoint finalement la route 138 actuelle face au bureau de la municipalité de Longue-Rive.

### ***Observateurs fixes***

Il est à noter qu'aucun observateur fixe n'est localisé en bordure immédiate du contournement projeté compte tenu des caractéristiques du tracé et du fait que des résidences actuellement situées aux points de raccordement d'avec la route 138 actuelle seront expropriées. Les observateurs touchés sont le plus souvent situés le long de la route 138 actuelle, mais ils peuvent tout de même avoir des vues vers la nouvelle infrastructure routière.

Les résidents de la Baie des Bacon (unité 2) possèdent des vues ouvertes vers le nouveau tracé du contournement, dont un talus de remblai majeur (CV11).

Les résidents ou les observateurs fixes localisés à l'intérieur de l'embouchure de la rivière du Sault-au-Mouton (unité 5) ont une vue ouverte vers le chemin d'accès projeté qui relie la rue Giroux à la route actuelle (CV12).

Certains observateurs fixes de la terrasse de Saint-Paul-du-Nord (unité 9) ont des vues ouvertes ou filtrées vers le second chemin d'accès projeté, reliant le chemin du Lac des Cèdres à la route 138 actuelle (CV13).

Les résidents localisés dans la portion ouest de l'unité 10 auront des vues ouvertes ou filtrées vers la route de contournement à l'arrière plan (CV14).

Les résidents de la rue Tremblay (unité 10) ont une perspective vers la route de contournement (CV15).

Les résidents localisés dans la portion est de l'unité 10 auront des vues ouvertes vers la route de contournement (CV16).